

Déclaration de paiement

Les soussignés déclarent qu'il leur
est dû par l'administration des Musées Royaux
de Peinture et de Sculpture, la somme de Deux
mille trois cent trente deux florins, pour la
cession auxdits Musées du tableau attribué à J. van Schout
intitulé: "La sainte Cécile", et un tableau attribué à
J. Peuckelaer, intitulé: "Le jour de Jori", qui font
l'objet du contrat de ce jour.

Bruxelles, le 30 Décembre 1907.

Frederic Muller &

Le Secrétaire Le Président
Therese Gevaert C. G. Léti

Secrétariat des Musées Royaux
de Peinture et de Sculpture de
Belgique. Téléphone 9631.

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE
ET DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 12 JUN 1908
Sous le N. 5101

Entre Monsieur Ed. Félis, Président de la
Commission Directrice des Musées Royaux de peinture et
de sculpture, agissant au nom de la dite Commission,
et avec l'approbation du ministre, d'une part, et Messieurs
J. Muller et c^{ie}, domiciliés à Amsterdam, Boelestraat
n^o 10. d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Messieurs J. Muller et c^{ie}, ci-devant, aux dits
Musées, pour la somme de Deux mille trois cent
trente deux florins, un tableau attribué à J. van Schouel,
intitulé "La sainte Cécile", et un tableau attribué à
J. Bruckelaer intitulé "Le jour de l'été".

Le paiement de ces acquisitions sera effectué
selon l'usage.

Fait en triple, à Bruxelles, le 30 Décembre 1907.

Frederic Muller & c^{ie}

~~Le Secrétaire~~ Le Président

Approuvé,
Le ministre des Sciences et des Arts,

fb. 2332 = 2.0815 . p 4854.06
Courtage 242
p. 4856.48

Etat des frais dus à Monsieur
Ch. L. Cardon, Membre de la Commission, Directeur
des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture, pour
un voyage qu'il a effectué à Amsterdam les
28 et 29 avril 1908, à l'effet de représenter les
intérêts des Musées à la vente de la collection
Kroonenburg chez J. Muller.

482 Kilomètres "aller et retour", par chemin de fer à 0.10	48.20
2 séjours à 30 francs	60. "

108.20

Le présent compte s'élève à la somme
de Cent huit francs et vingt centimes, est
certifié sincère et véritable.

Bruxelles, 30 avril 1908.

Ch. L. Cardon

Le Secrétaire, Le Président
F. C. G. G. G.

Etat des frais dus à Monsieur J. Humans,
membre de la Commission Directrice des Musées
Royaux de peinture et de sculpture de l'Etat, pour un
voyage qu'il a effectué à Amsterdam, les 28 et 29
avril 1908, à l'effet de représenter les intérêts des
musées à la vente de la collection Hoogenboezem
J. Muller.

482 kilomètres "aller et retour, par chemin de fer à 0.10	48.20
2 taxis à 30 francs	60. "
	108.20

Le présent compte s'élevant à la somme de
cent huit francs et vingt centimes est certifié
vrai et véritable.

Bruxelles, le 30 avril 1908.

J. Humans

Le Secrétaire Le Président,
F. Geraert A. Lütz

14 - 4 - 08

5204/1

Inverness le huitième

L'attention de ^{la Comm. Dir.} ~~notre Collège~~ ayant
 été attirée par l'importance que
 peut présenter la vente de tableaux
 anciens qui auront lieu à Amsterdam
 chez Frédéric Muller (Collection Hoogendyk et autres prov.
^{namur;} l'exposition du 2^e au 27 avril, vend le
 28 et le 29 avril) - Notre Collège a
 décidé d'envoyer pour ~~le~~ représenter
 à la dite ^{et y procédera d'actuels vendeurs} vente une députation composée
 de M. M. Cardon, Myrman et A. V.
 Wauwars. Notre Collège espère que
 la décision que vous ne ferez point d'objection
 Cette décision rencontrera votre approbation
 et vous prie -

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS.

DIRECTION GÉNÉRALE
des
BEAUX-ARTS.

N° 14180

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de la Direction générale.

ANNEXE.

SOMMAIRE :

Bruxelles, le 18 avril

1908.



501/2

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 14 avril 1908,
concernant une vente publique de tableaux anciens
annoncée à Amsterdam pour les 28 et 29 de ce mois,
j'ai l'honneur de vous faire connaître que la décision
de votre Collège est approuvée.

J'attire votre attention sur le point suivant.
Un ou des délégués de la Société des Amis du Musée de
Gand se rendront, de leur côté, à cette vente. Il est nécessaire
que les intentions de vos délégués ne leur demeurent pas
inconnues, afin qu'ils soient à même d'éviter de mettre
des enchères sur les tableaux que vous auriez l'intention
d'acquies.

Agnez, Messieurs, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Ministre,
Camille

A la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture,
à Bruxelles.



Il est interdit aux porteurs d'accepter aucune gratification.



De bestellers mogen geene belooning, hoe ook genaamd, aanvaarden.

1633

TÉLÉGRAMME



TELEGRAM

ADMINISTRATION
DES TÉLÉGRAPHES.

BEHEER

VAN BELGISCHE EN.



= TIERENS PETIT SABLON 17

BRUSZEL BELGIE =

Indications de service les plus usitées inscrites éventuellement en tête de l'adresse, en toutes lettres ou en abrégé :
Meest voorkomende dienstaanwijzingen die, als er zijn, voluit of verkort voor het adres worden geschreven :

D { Télég. urgent. RP { Réponse payée. XP { Exprès payé. PC { Télég. avec accusé de réception
Dringend teleg. Antwoord betaald. Bode betaald. télégraphique. Teleg. met telegrafische kennisgeving van ontvangst. PCP { Télég. avec accusé de réception postal. Teleg. met kennisgeving van ontvangst per post.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1^{er} mars 1851, art. 6).
Luidens art. 6 der wet van 1^{er} Maart 1851, is de Staat geenszins verantwoordelijk voor den dienst der bijzondere telegrammen.

Déposé FR AMSTERDAM 00775 16 26/4.-4.-23.
Aangef.

N°

AVONS VU DEUX BONS TABLEAUX BEUCKELAER ET SCOOREL -

ACHETERONS = HYMANS



63 Quai au Bois - Bruxelles
Bruxelles 2 mai 1908



Cher Monsieur Fieret,

J'ai le plaisir de vous informer
que les deux tableaux ont été
achetés à Amsterdam dans les
meilleures conditions:

Le Schorck 1600 florins plus 10 %
le Beukelaer 520 " " " 10 %

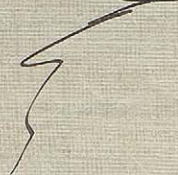
Vous recevrez l'avis de la caisse
qu'on expédiera probablement
Lundi, à moins qu'elle ne

avait déjà été expédiée directement,
car mon mandataire ignorait
que ce fut pour la Commission
du Musée.

Très Cordialement

Yoh. Devaux

Cher Cardon



63 quai Boi - Brul
Bruxelles 5. mai 1908

5101/4

Cher Ami,

Je virais bien me rendre à Paris
à cause d'une roquette de feu
etc. Le médecin m'a empêché
de partir etc je l'attends ce matin
ce qui me prive de plaisir
de vous serrer la main dans
l'atelier de Aertz.

Le maître Mueller d'Amsterdam
m'a formé de l'expédition
de la statue au Musée de Bruxelles
1^{re} Les deux qui ont été achetés

dans la route.

3: un intérieur de de Musichen
dont
par M. Hymann et moi avons
demandé l'envoi à rue
la Commission du Musée.

enfin il y a ajouté une
acquisition personnelle sur
toute plus fond. nombreux
figurer qui pourrait bien être
de Lesueur.

Pour gouverner le de Musichen
pourrait bien être Licentia
du soi-disant Weenix,

la femme qui se trouve dans une
glace devant un table garni
d'un tapis d'orient; tableau sur le
quel on a tant écrit de Götter.

c'est même le cas de cette que

J'ai demandé le de Musichen
à rue, c'est d'ailleurs un très bon
tableau et pas cher.

à Götter et en Ann de Meilleure
Amition.

Cher (ord 03)

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N°

5701. | 5

2 ANNEXE

OBJET :

Signature des états
des frais de
voyage

Rédacteur

G. G.

Copie expédiée le

7-5-08

Exercice 190

Loi du

Article

location.

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre

N°

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible.

Bruxelles, le

7-5-1908.

Monsieur Ch. L. Carson
Monsieur K. Kymans

Je vous adresse, avec
la présente, les "états" des
frais qui vous sont dus à
l'occasion de votre récent
voyage à Amsterdam, où
vous avez bien voulu ^{accepter de} représenter
les Intérêts des Musées à
la vente Kroegerich.
Je vous prie de vouloir
bien me les renvoyer dûment
signés aux fins de les soumettre
aux formalités de la liquidation,
et d'agréer l'assurance de mes
salutations les meilleures.

Le Secrétaire
F. G.

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N° 5101 / 6

ANNEXE

OBJET :

autorisation de
 forme pour
 acquis

Rédacteur

P. H.

Copie expédiée le 8-5-08

Exercice 190

Loi du Article

Allocation.	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	

Chapitre N°

Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible.</u>	

Bruxelles, le 7-5-1908.

Monsieur le ministre

Comme suite à notre lettre
 du 14 avril 1908 nous avons
 l'honneur de vous faire
 connaître que les délégués
 de notre Collège et la
 peintre Roogendyck à
 Amsterdam ont fait
 l'acquisition, au prix de
 1600 florins, mais non compris
 d'un tableau attribué à
 J. van Schoel intitulé
 "la Sainte Cène", et, au
 prix de 520 florins, mais
 non compris d'un tableau
 intitulé "Le jour de foire"
 et attribué à J. Beuckelaer
 nous espérons, M. le
 M. que vous voudrez bien
 accorder l'autorisation
 nécessaire en vue du
 placement de ces ouvrages
 et nous vous prions d'agréer, etc.

Le Secrétaire

P. G.

Le Président

C. G. Leterme

GUSTAVUS PULIS

TELEGRAMS: "PULIS, MALTA"

163, 164, STRADA STRETTA,

VALLETTA, MALTA, LE 21 MAI 1908

DE SCULPTURE (E) BELG'QUE

ENTRÉE & ENREGISTRÉE

le 26 MAI 1908

Sous le N° 5101

To the Secretary
of the Royal Museums of Painting & Sculpture
Brussels

Dear Sir,

Referring to your esteemed letter
of April 14th, in which you had the kindness
to inform me, that a Delegation of the
Directive Committee of Museums was about
to start on a visit to Amsterdam, on which
occasion my Paintings, ^{c/o the Rijks-Museum} would have been
inspected, I would now beg to ask you
what has been the result of this inspection.

Yours respectfully
G. Pulis.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N^o 5701. / 7
ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur G. G.

Signature le 12-5-08

Copié le 11-5-08

Retour le 13-5-08

Expédié le

Soumis Général. E.

Chapitre II. E.

Paragraphe I. E.

Exercice 19

Loi du Article

Allocation	
Crédit au	
Liquidation	2/12 1/10
Disponible	

Chapitre II No

Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
Disponible	

Bruxelles, le 11 mai 1908

Monsieur le Ministre

Nous avons l'honneur
de vous prier de vouloir
bien faire liquider au profit
de Messieurs Ch. L. Carson
et L. Hymans, membres de
notre Collège, le montant
des "états" ci-joints représentant
les frais qui leur sont dus
à l'occasion de leur récent
voyage à Amsterdam où, comme
suite à notre lettre du 14
avril écoulé, ils ont bien
voulu accepter de représenter
les intérêts des musées à
la vente de la collection
Hoogendyck.
Veuillez agréer, etc...

Le Secrétaire Le Président
F. G. C. G. G.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

N^o 32487.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de
l'Administration.

~~ANNEXE~~

SOMMAIRE :

Bruxelles, le 22 mai 1908.



Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 7 de ce mois, N^o 5101, j'ai
l'honneur de vous faire connaître que j'approuve l'acquisition des
deux tableaux faite à la vente Hoogendyck, respectivement au prix
de fls. 1600." et de fls. 520." frais non compris.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture
à BRUXELLES.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT.
N^o 5101. / 8
ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur G. Y.
Signature le
Copié le
Retour le
Expédié le

Exercice 19

Loi du Article

Alocation	
Crédit au	
Liquidation	
Disponible	

Chapitre N^o

Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
Disponible	

Bruxelles, le 22 mai 1908

Messieurs Muller et C^{ie}
Amsterdam

Je vous adresse, avec la présente, les documents de liquidation, relatifs à la cession au Musée des tableaux provenant de la vente de la collection Koozemant.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me les renvoyer même revêtus de votre signature et d'agréer mes salutations très empreintes.

Le Secrétaire =
T. G.

MAGASIN DE LIVRES,
TABLEAUX ANCIENS,
DESSINS, PORTRAITS,
GRAVURES.

FREDERIK MÜLLER & C^{ie}

Adresse télégraphique:
FREMULLER-AMSTERDAM.

Téléphone N^o. 2776.

VENTES PUBLIQUES
DE TABLEAUX, DESSINS,
ESTAMPES, ANTIQUITÉS,
D'OBJETS D'ART.

AMSTERDAM, 23 Mai 1908.
Doelenstraat 10, 16, 18.

Musée Royal de Peinture et de Sculpture
de Belgique
à Bruxelles.



Monsieur,

Vous avons l'honneur de retourner
les documents signés, pour la liquidation des
achats dans la vente Collection Hoogendyk.

Je vous prie, Monsieur, l'assurance
de nos sentiments respectueux

Frederik Müller & C^{ie}

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N^o

ANNEXE.

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le

G. H.

25 mai 1908

24-5-08

29-5-08

Exercice 19

Loi du

Article

Allocation

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre

N^o

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible

Bruxelles, le

25 mai 1908

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser, sous ce pli, en triple expédition, sous deux sur papier libre, le contrat enregistré relatant la cession de l'état des tableaux acquis à la vente de la collection Kroogendyck à Amsterdam.

Nous joignons, aux fins de liquidation, une déclaration de paiement en double de l'impôt de 2532 florins montant du prix des ouvrages en question.

Nous vous prions, M. le Ministre, de vouloir bien nous faire connaître, pour les besoins de la comptabilité, le coût de la traite que fournira le Département des Finances en vue de solder le prix de ces ouvrages.

Veuillez agréer, etc.

Le Secrétaire Le Président
E. G. C. G. Létis

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N° 5101

Objet :

ANNEXE

Expédié le

26-5-08

Bruxelles, le 26 mai 1908

Monsieur G. Peelis

163, 164 Strada Stetta
Valletta, Malte

Nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est pas dans les intentions de la Commission Directrice d'acquérir pour les collections de l'État le tableau que vous avez bien voulu offrir de céder à ces fins ~~par~~ et qui a été examiné récemment à Amsterdam par un délégué de la Commission.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,